

Mélet Isabelle

St Pierre, le 01 décembre

32 Allée des Pépinières

St Pierre montlimart

49110 Montrevault sur Evre

0623280405

Objet : Demande d'autorisation d'enlèvement d'un nid de Choucas

Madame, Monsieur,

A l'entrée de l'hiver, je suis dans l'incapacité d'utiliser ma cheminée bouchée, vraisemblablement par un nid de Choucas.

Ce dernier n'est pas visible mais ça ne peut être que ça. En effet, je vois les oiseaux entrer et sortir par une des mitres. Ils ont dû, une fois de plus, découper le grillage (de plus en plus gros) que j'avais fait poser par un ami couvreur (désormais à la retraite) sur les 4 mitres.

Maintenant le nid est fait. Les ramoneurs que j'ai contactés m'ont appris que l'espèce est protégée et refusent d'enlever le nid.

Je vous demande donc de bien vouloir m'accorder une autorisation de détruire le nid de Choucas (sans préjudice pour la survie de l'espèce). Autorisation que je pourrais présenter aux ramoneurs pour qu'ils me rendent l'usage de ma cheminée.

Plus encore je souhaite que cette autorisation soit permanente et non pas ponctuelle. En effet, à ma connaissance, il n'existe aucun dispositif anti retour efficace. Donc si vous acceptez que ce nid soit enlevé, rien n'empêchera que les Choucas reviennent en construire un autre....qu'il faudra enlever.

De plus si un tel dispositif venait à exister, je serai dans l'incapacité de le faire installer. Ma cheminée est très haute, pas accessible avec une nacelle (plantations et fils électriques) et aucun des couvreurs que j'ai contacté n'accepte d'y monter.

J'espère avoir exposé clairement ma problématique et vous prie de considérer ma demande avec empathie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mélet Isabelle